

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2012**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX dûment convoqué, s'est réuni à 18 h 30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude TULOUP, Maire.

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

I/ DELIBERATIONS ayant reçu approbation des membres du Conseil Municipal

1/ PLU : INTEGRATION DANS LE COEUR URBAIN DE VVA

Dans le cadre de l'élaboration de notre PLU, et après une présentation de Mme Morgane BONNET-DUBREUIL de VVA, Le Maire propose de demander au Conseil Communautaire de VVA d'intégrer au moins pour partie notre Commune au pôle cœur urbain de l'agglomération ; que le périmètre communal de ce cœur urbain soit précisé ultérieurement ; et de prendre en compte les droits et devoirs du cœur urbain de l'agglomération dans les domaines thématiques suivants :

- | | |
|----------------------------|----------------------|
| - Croissance démographique | - Services/Commerces |
| - Economie | - Environnemental |
| - Mobilité | - Equipements |
| - Résidentiel | - Qualité urbaine |
| - Logement social | |

2/ URBANISME : alignements

Considérant qu'il est opportun de procéder aux acquisitions suivantes et aux montants de leur valeur vénale estimés par France Domaine (1€ le m²) en date du 02 août 2012 :

- 2 parcelles appartenant à Monsieur et Madame Robert CLAUD, cadastrées section AP n°580 et n°581 de 108 m² au total, situées au lieudit Les Roussilles (108€), acte notarié en l'étude de Maître Jean-Marc CORRE, 17 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03) ;
- 1 parcelle appartenant aux Consorts PERRAUT, cadastrée section AH n°396 de 47 m², située rue de La Corre (47€), acte notarié en l'étude de Maître Anne PICARD, 2 Place de la Source Intermittente à BELLERIVE-SUR-ALLIER (03) ;
- 1 parcelle appartenant à Monsieur et Madame Michel DELROEUX, cadastrée section AH n°345 de 9 m², située rue de La Corre (9€), acte notarié en l'étude de Maître Anne PICARD, 2 Place de la Source Intermittente à BELLERIVE-SUR-ALLIER (03) ;
- 1 parcelle appartenant à Monsieur Guy FORESTIER, cadastrée section AH n°351 de 106 m², située rue de La Corre (106€), acte notarié en l'étude de Maître Anne PICARD, 2 Place de la Source Intermittente à BELLERIVE-SUR-ALLIER (03) ;
- 2 parcelles appartenant à Monsieur Jean-Luc LHERITIER et Madame Yvelise POUZAT, cadastrée section AH n°399 de 38 m², située rue de La Corre (38€), acte notarié en l'étude de

Maître Anne PICARD, 2 Place de la Source Intermittente à BELLERIVE-SUR-ALLIER (03) ;

- 1 parcelle appartenant à Monsieur Augusto PAIS et à M^{me} Maria Térésa VIEIRA, cadastrée section AR n°878 de 122 m², située rue des Vergnes (122€), acte notarié en l'étude de Maître Serge PAILET, 17 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03).

3/ CONVENTION ERDF

Le Maire rappelle aux conseillers l'existence d'un poste de transformation appartenant à ERDF, sur une parcelle communale cadastrée section AC n°178, située rue des Austrilles au lieudit « Les Fées » ; et les informe de la nécessité de réitérer par acte authentique la convention de servitude consentie pour cette implantation, moyennant une indemnité de 238€, en l'étude de Maître Christine SOURDILLE-RENAUD, 7 rue M. Gaumy à VALLON-EN-SULLY (03190).

4/ SERVITUDE TERRAIN AUDOUX

Le Maire rappelle également l'existence d'une servitude de passage des eaux pluviales sur la parcelle appartenant à Monsieur Bernard AUDOUX, cadastrée section AL n°34, située 2 rue des Peupliers ; et propose la régularisation de la convention établissant cette servitude, sans indemnité de part et d'autre, par acte notarié en l'étude de Maître Brigitte MAGNIER, 7 rue M. Gaumy à VALLON-EN-SULLY (03190).

5/ REMBOURSEMENT

Suite à la dégradation imputable à la Commune d'une sculpture (représentant un éléphant « bleu oriental ») d'une valeur de 390€ et appartenant à l'association Le Violon d'Ingres, le Maire propose le remboursement de la franchise d'assurance d'un montant de 250€.

6/ MATERIELS A INTEGRER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte tenu du caractère de durabilité de certains matériels, le Maire propose d'intégrer les achats suivants en section d'investissement afin de récupérer la TVA :

- à l'opération n°146 – Bibliothèque : achat de 20 livres pour un montant de 292,40€(facture A LA PAGE n°0/8382 de Vichy) et de 7 DVD pour un montant de 316,47€(facture RDM VIDEO n°F12004629 de Sannois) ;
- à l'opération n°112 – Ecole Maternelle : achat d'un tableau tryptique pour un montant de 485,58€ (facture CAMIF n°12COL0047933 de Niort).

Séance levée à 21h30